

seulement des salaires proprement dits. J'ai ici une liste de salaires, si mon honorable ami veut les connaître.

M. GREEN: Oui.

L'hon. M. POWER: La voici:

Ottawa (Bureau principal)—

Nom—Titre—Traitement annuel

Allen, B. W., sous-chef d'administration, \$3,000

McKenna, L. R. commis, grade 2, \$1,080.

Comités honoraires régionaux—

Halifax (N.-E.)—

McKenzie, L. H., secrétaire, \$1,200.

Vaughn, Mlle A., sténographe, grade 1, \$720.

Montréal (P.Q.)—

Burbidge, G. C., secrétaire, \$3,000.

Doherty, C. J., secrétaire-adjoint, \$1,200.

Peattie, M. W., sténographe, grade 1, \$720.

Toronto (Ont.)—

MacKendrick, H. C., secrétaire, \$3,000.

Shannon, R. M., fonctionnaire spécial de placement, \$1,800.

Cane, Mlle H., sténographe, grade 1, \$720.

Hamilton (Ont.)—

Thompson, R., secrétaire, \$2,400.

Blunt, R., sténographe, grade 1, \$720.

London (Ont.)—

Goldston, R. C., secrétaire, \$1,800.

Kilty, Mlle B., sténographe, grade 1, \$720.

Windsor (Ont.)—

McMordie, H. C., secrétaire, \$1,800.

Cuthbert, S., sténographe, grade 1, \$720.

Winnipeg (Man.)—

Taunton, A. J., secrétaire, \$2,400.

Wayling, C., sténographe, grade 2, \$1,200.

Regina (Sask.)—

Lamont, R. D., secrétaire, \$1,800.

Childs, Mlle D., sténographe, grade 1, \$720.

Calagry (Alta)—

Graham, F., secrétaire, \$1,800.

Wise, G., sténographe, grade 1, \$720.

Edmonton (Alta)—

Menzies, A., secrétaire, \$1,800.

Adams, Mlle H., sténographe, grade 1, \$720.

Vancouver (C.-B.)—

Bedson, S. L., secrétaire, \$2,400.

Malebar, R. F., sténographe, grade 1, \$1,200.

Freudiger, R., commis, grade 1, \$720.

M. GREEN: Durant les dernières fêtes de Noël, le ministère a fait à Vancouver certaines choses qui ont beaucoup nui aux efforts déployés par le comité honoraire régional. Chaque année, il y a, au cours de cette saison des travaux spéciaux à exécuter au bureau de poste et je crois qu'on avait besoin l'an dernier de deux ou trois cent anciens soldats pour remplir ces emplois temporaires. Les registres de la Commission d'assistance aux anciens combattants contenaient les noms de plus de cinq mille vétérans sans ouvrage à Vancouver et dans la région et il me semblait avoir entendu le ministre, au cours de la dernière session, dire que ces places au bureau de poste seraient remplies par le comité honoraire régional, sans que la politique entre en jeu. Au lieu de cela, on convoqua des gens appartenant à différentes associations de soldats mais, dans chaque cas, ils durent obtenir l'approbation d'un représentant du Gou-

[L'hon. M. Power.]

vernement ou du ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie). Cette façon d'agir n'aide pas beaucoup le comité honoraire régional à persuader les citoyens de donner de l'ouvrage aux anciens combattants sans travail. Je proteste énergiquement contre une telle manière d'agir. J'aimerais que le ministre assure ce soir le comité que la chose ne se renouvellera pas lors des prochaines fêtes de Noël. Je ne vois pas pourquoi on mêlerait la politique dans l'embauchage, pour quelques jours de travail à l'époque de Noël, de ces infortunés vétérans sans ouvrage. C'est aller un peu loin.

L'hon. M. POWER: Ces comités honoraires régionaux ne sont pas des comités de patronage.

M. GREEN: C'est pourquoi ce sont eux qui devraient placer les gens.

L'hon. M. POWER: C'est ce que j'appellerais, dans ce cas, un comité de patronage. L'autre jour, durant l'étude des crédits du ministère de la Défense nationale, mon honorable ami s'est plaint qu'on n'ait pas confié au comité honoraire de Vancouver le soin de choisir les hommes qui devaient être employés à certains travaux exécutés à Point Grey, je crois. Il appert cependant que quarante-huit hommes y étaient employés et que tous étaient d'anciens combattants. Je ne vois pas comment mon ministère ou celui de la Défense nationale pourraient faire davantage. L'objet de cette commission est de trouver de l'emploi pour les anciens combattants, non pas particulièrement pour les anciens combattants choisis par le comité.

M. GREEN: Mais son objet n'est pas de trouver de l'emploi pour les anciens combattants libéraux.

L'hon. M. POWER: Cela ne m'intéresse pas, il me suffit que l'on place toujours des anciens combattants. S'il y a quarante-huit emplois et qu'on y place quarante-huit anciens combattants, je ne vois pas qu'il y ait lieu de se plaindre. Le devoir du comité est de faire en sorte que le public s'intéresse aux anciens combattants et de leur procurer des emplois autant que la chose est possible; elle n'a pas pour mission de choisir quels sont ceux des anciens combattants qui obtiendront ces emplois; si elle le faisait, nous en ferions une affaire politique. Je pense que mon honorable ami admettra volontiers que, depuis leur nomination, les comités ne se sont jamais occupés de politique. Je n'ai pas eu un mot à dire au sujet du choix des hommes qui composent ces comités, ni au sujet du choix des secrétaires ou des sténographes ou de toute personne attachée à ces comités. Quel-